

# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

## Réunion Commission du 11 AVRIL 2017

**Présents** : MALLET, GIROUD-GARAMPON, PICOT, BERT, EL GHARBI, MONTMAYEUR

### COURRIERS

Rapports délégués : More, Giroud-Garampon

Courrier de Mr et Mme Cruz : le dossier est entre les mains de la commission de discipline

Courrier de Mme Putoud, le dossier a été traité à la lecture des rapports des officiels. Le club a toujours possibilité de faire appel de cette décision.

### BONUS-MALUS

Arrêté au PV 336 est sur le site pour toutes les catégories.

### CHALLENGE CLAUDE MONTPIED U15-U17-U18 F

Pensez à compléter vos fiches « sportivité ». Vous trouverez ces fiches sur le site du district onglet « éthique et prévention » sportivité, fiche challenge 2016-2017. Merci pour vos jeunes.

### RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au pv 336 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

### DELEGUES CLUB

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au président du club**

**Clubs n'ayant pas envoyé de liste** : Virieu, Ascol, Passins, Rochetoirin, Turcs de Moirans, Usvo, Bourbre, Cremieu, Les Avenières, Bizonnes, Le Mottier, Frogès, Fontaine, Brezins, Bourgoin FC, Monestier,

**Listes en attente** : St Geoire en Valdaine, Turcs de la Verpillère, Pontcharra, Asp Bourgoin, Vallée Bleue

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des règlements du district.